



VILLE DE LOURDES
(HAUTES-PYRÉNÉES)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

L'an deux mille dix-sept et le jeudi deux mars, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES, convoqués régulièrement le vingt-quatre février 2017, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Hervé ABADIE, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI.

Etaient excusés :

Maxime LAFFAILLE,
Jean-Luc DOBIGNARD donne procuration à Madame le Maire,
Marie-France AUZON-LAFFITTE.

Etaient absents :

Eric BARZANTI,
Jean-Pierre ARTIGANAVE,
Marie-Henriette CABANNE,
Michel AZOT,
Mohamed DILMI,
Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU,
Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI,
Michel REBOLLO-PEREZ,
Claude HEINTZ.

Secrétaire de séance : Camille CASTERAN.

Michel AUSINA entre en séance pendant la lecture de la délibération n° 1.1 a.
Odile VIGNES entre en séance avant le vote de la délibération n° 1.1 a.

N° 1.1 a

BUDGET PRIMITIF 2017 :
BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle d'Anjelika OMNES :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2017 du Budget Principal qui s'établit en mouvements budgétaires conformément à la balance générale du budget de la façon qui suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	27 096 070 euros	27 096 070 euros
Section d'Investissement	<u>6 318 390 euros</u>	<u>6 318 390 euros</u>
1.1.1.1.1.1 TOTAL		33 414 460 euros
	33 414 460 euros	

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N°1.1 b

BUDGET PRIMITIF 2017 :
BUDGET DE L'EAU

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle d'Anjelika OMNES :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2017 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation :226 000 euros
- Section d'investissement :535 000 euros
- Total du Budget :761 000 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 c

BUDGET PRIMITIF 2017 :
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle d'Anjelika OMNES :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2017 de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation :2 480 000 euros
- Section d'investissement :2 520 000 euros
- Total du Budget :5 000 000 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 d

BUDGET PRIMITIF 2017 :
BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle d'Anjelika OMNES :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2017 du Parking Municipal de la Merlasse qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation :256 500 euros
- Section d'investissement :188 000 euros
- Total du budget :444 500 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 e

BUDGET PRIMITIF 2017 :
BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle d'Anjelika OMNES :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2017 de la Régie Autonome du Golf qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation :437 650 euros
- Section d'investissement : 71 000 euros
- Total du budget :508 650 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) décident, en référence à l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre en charge à hauteur de 235 000 euros, une partie des dépenses du service public commercial pour avoir une tarification compatible avec le potentiel de clientèle du Golf de Lourdes,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 f

BUDGET PRIMITIF 2017 :
BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle d'Anjelika OMNES :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2017 des Opérations Funéraires qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation :40 000 euros
- Section d'investissement :0 euro
- Total du budget :40 000 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 g

BUDGET PRIMITIF 2017 :
BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle d'Anjelika OMNES :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2017 de l'Unité Fermière Multiviandes qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 54 341 euros
- Section d'investissement : 33 200 euros
- Total du budget : 87 541 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 h

BUDGET PRIMITIF 2017 :
BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle d'Anjelika OMNES :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2017 du Funiculaire du Pic du Jer qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation :.....910 564 euros
- Section d'investissement :.....334 000 euros
- Total du Budget :.....1 244 564 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 i

BUDGET PRIMITIF 2017 :
BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle d'Anjelika OMNES :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2017 du lotissement de la plaine d'Anclades qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :2 580 000 euros
- Section d'investissement :1 980 000 euros
- Total du budget :4 560 000 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Madame le Maire

Le Maire,



Josep Bourdeu

Josep BOURDEU

Vice-présidente du Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées